



16ème législature

Question N° : 10848	De M. Patrick Hetzel (Les Républicains - Bas-Rhin)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et familles		Ministère attributaire > Enfance, jeunesse et familles
Rubrique > prestations familiales	Tête d'analyse > Réduction du congé parental	Analyse > Réduction du congé parental.
Question publiée au JO le : 08/08/2023 Date de changement d'attribution : 26/03/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Patrick Hetzel interroge Mme la ministre des solidarités et des familles sur sa volonté de réformer le congé parental. En effet, le premier problème auquel les jeunes parents sont confrontés, c'est celui du mode de garde. Or, en voulant raccourcir le congé parental, le Gouvernement va continuer à fragiliser les modes de garde pour tous en privant certaines familles d'une solution (en l'occurrence le congé parental) car, même si cette solution peut parfois rester imparfaite, elle a aujourd'hui le mérite d'exister. Comme dans la situation actuelle, il manque déjà des places de garde pour remplacer les parents, une réduction du délai du congé parental risque encore d'aggraver cette situation et donc de créer encore plus de problèmes pour les jeunes parents. En somme, il pourrait potentiellement s'agir d'une véritable fausse bonne idée. Il souhaite donc d'une part savoir comment le Gouvernement compte aider efficacement les familles pour leur permettre de garder leurs enfants et d'autre part, si le Gouvernement dispose d'une étude d'impact sur une potentielle réduction de la durée du congé parental sur les modes de garde disponibles pour les parents.